



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 112147

Texte de la question

Mme Annick Girardin alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la décision de modifier la notation de l'épreuve de mathématiques au baccalauréat scientifique. En effet, la décision de ne pas prendre en compte un exercice de l'épreuve ne pénalise pas seulement les élèves métropolitains mais également les élèves ultramarins au nom du principe d'égalité. Aussi, elle lui demande des précisions quant aux intentions du Gouvernement afin de trouver une solution plus équitable qui prendrait en compte l'ensemble des candidats au baccalauréat scientifique de 2011.

Texte de la réponse

En raison du décalage horaire avec la métropole, les candidats au baccalauréat de Saint-Pierre-et-Miquelon comme ceux des Antilles, de la Guyane ou bien encore de Polynésie composent sur des sujets différents pour toutes les épreuves. Ainsi placés dans une situation objective distincte, les candidats ultramarins peuvent être traités de manière différente de l'ensemble des candidats métropolitains de la série scientifique du baccalauréat général sans que soit méconnu le principe d'égalité des candidats à un examen.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Girardin](#)

Circonscription : Saint-Pierre-et-Miquelon (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112147

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6775

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 599